

21-03-17 Personnel Communal – Personnel Communal

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Les agents communaux peuvent bénéficier d'évolution de carrière de différentes façons, soit en passant des concours ou des examens professionnels, soit en obtenant un avancement de grade, soit en bénéficiant d'une promotion interne.

Cette année, quatre agents de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Leur nomination ne peut intervenir qu'à condition que le ou les grades concernés soient ouverts au tableau des effectifs de la Commune.

De plus, il convient de pourvoir au remplacement d'un départ pour mutation au service de police municipale en transformant le poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe en un poste de brigadier-chef principal à temps complet.

Un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe a annoncé sa volonté de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2021. Pour pallier son remplacement, il est proposé d'ouvrir deux postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe à temps non complet : un poste à 8h00/20 h et le deuxième à 4h30/20 h.

Ainsi, compte tenu des différentes propositions de promotions d'avancement de grades pour l'année 2021 et des futurs recrutements suite au départ d'agents de la commune, au 1^{er} avril 2021 le nouveau tableau des effectifs est fixé comme suit :

Grades	Postes ouverts par délibération antérieure	Postes Pourvus au 31/03/2021	Postes ouverts au 1/4/2021
Filière Administrative			
Attachés principaux territoriaux	1	1	1
Attachés territoriaux	2	2	2
Rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe	2	2	2
Rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe	0		
Rédacteurs	0		
Adjoint administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	7	7	7
Adjoint administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	4	4	5
Adjoint administratifs territoriaux	7	6	7
Filière Police Municipale			
Chefs de service de Police Municipale principal de 1 ^{ère} classe	1		0
Brigadiers chefs principaux	3	3	4
Filière Technique			
Ingénieurs	0		
Techniciens principaux de 1 ^{ère} classe	3	3	3

Techniciens principaux de 2 ^{ème} classe	0		
Techniciens	0		
Agents de maîtrise principaux	6	6	6
Agents de maîtrise	1	1	1
Adjoints techniques territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	13	13	13
Adjoints techniques territoriaux principaux de 2 ^{ème} classe	14	14	15
Adjoints techniques territoriaux	30	24	30
Filière Sanitaire & Sociale			
Puéricultrices classe normale	1	1	1
Educateurs de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	1	1
Educateurs de jeunes enfants 1 ^{ère} classe	2		
Educateurs de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	2		
Educateurs jeunes enfants 1 ^{ère} classe		1	1
Educateurs de jeunes enfants		3	3
Auxiliaires de puériculture principaux de 1 ^{ère} classe	6	5	7
Auxiliaires de puériculture principaux de 2 ^{ème} classe	10	7	10
Agents spécialisés principaux de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	3	3	3
Filière Culturelle			
Bibliothécaires principaux territoriaux	1	1	1
Professeurs Enseignement artistique de classe normale	1	1	1
Assistants d'enseignement artistique principaux de 1 ^{ère} classe	12	12	12
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2 ^{ème} classe	1	1	3
Assistants d'enseignement artistique	6	3	6
Adjoints du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	3	3	3
Adjoints du patrimoine	2	2	2
Filière Animation			
Animateurs territoriaux principaux 1 ^{ère} classe	1	1	1
Animateurs territoriaux principaux 2 ^{ème} classe	0		
Animateurs territoriaux	1	1	1
Adjoints d'animation territoriaux	20	12	20
Emplois spécifiques			
Médecin vacataire	1	1	1
Vacataires études surveillées	6	0	6
Vacataires animateurs Centre de Loisirs	5	0	5
Apprentis	3	1	3

Emplois aidés droit privé (contrats d'avenir – CAE...)	1	1	1
Total	183	147	188

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 23 mars 2021

Le Maire,
Christian SERVANT

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 22 mars 2021

21-03-17 Personnel Communal – Personnel Communal

Modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille-PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absentes :

Mmes. REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - SCHERIANI Myriam - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. SERVANT
Mme CONVERT à Mme BAUDRY
Mme SCHERRER à Mme GEUSENS
Mme JOLY à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN